

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 1 : "VIEILLE VILLE"

**MARDI 22 MARS 2016 à 18 heures,
Salle de la Glaye**

Etai^{ent} présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",

Mme SERRA, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier,

Mme SIRI, adjointe,

Mmes GIBERT, GIRODENGO, conseillères municipales,

MM. HAUTEFEUILLE, GUIBOURG, conseillers municipaux délégués,

Mme CATINO, directeur général adjoint des services,

M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,

M. NICOLA, chef de poste de la Police Municipale,

Major ROBINET, représentant la brigade de Gendarmerie,

M. ILBERT, agent des services techniques,

Mme DUPERRET, responsable administrative de la Police Municipale,

M. DEVALLE François, responsable d'exploitation de l'agence de Saint-Tropez de la Société PIZZORNO ENVIRONNEMENT,

M. BONHOMME, directeur d'exploitation de PIZZORNO ENVIRONNEMENT,

Mme KINDERSTUTH, ambassadrice du tri, Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusés :

Mme SERDEJNIAN, adjointe, présidente du quartier,

Mme SERRATI, coprésidente du quartier,

M. REYNET, coprésident suppléant du quartier.

* * *

Après avoir remercié les participants, **M. GIRAUD** ouvre la 16^e session des Comités de Quartiers.

A l'appui d'un document power point, les principaux chantiers et travaux sont présentés.

REPONSES à VOS REQUETES

A la suite des doléances formulées lors des « comités de quartiers » d'octobre 2015, les actions suivantes ont été menées :

- Lavoir de la Citadelle : entretien des espaces verts et réparation du grillage,
- Chemin des Graniers : entretien de la végétation,
- Quai de la Pesquière : installation d'une corbeille à papier + une rue de la Fontanette + réfection des joints du banc en cours,
- Rue de l'Ormeau : rebouchage de deux trous,
- Place Forbin : nettoyage des débris suite à l'incendie de véhicules,
- Vielle Ville : flammage de certaines rues (9.000 €),
- Sécurité : mise en place du « numéro SNACK » + renforts de police le week-end + prochaine installation d'une caméra rue de la Citadelle.

Concernant ce dernier point, **Monsieur le Maire** tient à préciser que le « numéro SNACK » est un numéro spécial uniquement communiqué aux gérants et responsables des établissements de nuit afin que le moindre incident soit immédiatement signalé aux forces de police.

Parallèlement, l'installation d'une nouvelle caméra rue de la Citadelle et angle Impasse Maurice OTOU renforcera la surveillance du quartier.

TRAVAUX REALISES

- Rue Gambetta : remplacement d'une partie du réseau d'assainissement : 65.000 €,
- Cimetière : mise en sécurité du muret côté mer : 10.000 €,
- Immeuble Gambetta : création d'un accès PMR : 7.500 €
- Rue des Féniers : renouvellement du réseau d'eau potable VEOLIA,
- Place Forbin / avenue Saint-Exupéry : reprise du muret et création d'un trottoir : 9.000 €
- Avenue Paul Signac : travaux d'assainissement : 31.863 €,
- Ponche : rénovation de l'escalier et du mur.

TRAVAUX en COURS

- Immeuble 71 rue Gambetta : rénovation complète de la toiture : 52.000 €
- Hôtel de Ville : rénovation ponctuelle de la façade : 25.000 €
- Rue de la Citadelle : extension du réseau d'eau pluviale : 35.000 €.

M. HAUTEFEUILLE précise qu'à l'issue prochaine des travaux rue de la Citadelle, un enrobé provisoire sera mis en place. A la fin de la saison, un revêtement définitif sera réalisé.

TRAVAUX à VENIR

A compter de novembre 2016 :

- Rue du Portail Neuf,
- Rue des Féniers,
- Impasse de la Miséricorde,
- Rue de la Treille,
- Traverse de la Treille,
- Rue Sainte-Barbe,
- Rue Gambetta : immeuble communal « locaux associatifs + logements saisonniers » : rénovation complète de la toiture : 68.500 €.

Monsieur le Maire rappelle que tous ces travaux étaient normalement prévus pour l'automne 2015. Mais, compte-tenu des contraintes budgétaires inattendues imposées par l'Etat, les priorités ont du être revues en fonction, notamment, de la nécessité de terminer l'aménagement de la place Blanqui.

PLACE BLANQUI

Place Blanqui et ses abords : aménagement : travaux programmés de janvier à juin 2016 : 2.650.000 €.

MUSEE de la GENDARMERIE et du CINEMA TROPEZIEN

Le coût de l'aménagement du musée s'élève à 2.040.000 € TTC.

Les travaux ont débuté en octobre 2014 et se sont achevés en décembre 2015.

L'aménagement scénographique débutera à partir du 4 avril 2016 pour une ouverture au public prévue fin juin.

NOUVELLE CAPITAINERIE

Le coût du chantier s'élève à 2.530.000 € TTC et relève du budget du Port.

LOGEMENTS

Petit rappel du programme global :

20.000 m² de SHON pour environ 250 logements dont :

- 84 en accession
- 167 en location pour actifs.

2000 m² de locaux d'activités.

750 places de stationnement (500 aux Lices et 250 sur Foch) dont un parking public souterrain de 100 places.

L'ancien Hôpital :

L'opération compte six bâtiments :

- 3 en accession pour 60 logements,
- 3 en location avec 80 logements qui seront gérés par le bailleur social ARCADE,
- 1 parking public souterrain d'environ 100 places.

La livraison est prévue pour l'été 2016.

ENVIRONNEMENT

Moustiques

A l'appui de la nouvelle campagne d'affichage, il est rappelé l'impérieuse nécessité de veiller à ne pas conserver d'eau stagnante dans les propriétés afin de limiter au maximum la prolifération des larves de ces insectes.

Tri

De nouvelles affiches concernant le tri sélectif sont en cours de diffusion. De nouvelles dispositions plus simples y sont présentées.

PAROLE AUX ADMINISTRÉS

Mégots de cigarettes

Ces déchets dégradent l'environnement et sont du plus mauvais effet sur le sol.

***M. LESCA** annonce que le service municipal de l'Environnement a commandé quelques cendriers qui seront installés à proximité directe des établissements publics, avant l'été. Cela permettra de collecter ces mégots et de les recycler.*

Ce dispositif pourra être étendu aux commerces ultérieurement si les gérants sont intéressés.

Corbeilles à papier

Il est une nouvelle fois demandé l'installation de plusieurs corbeilles à papier dans les rues de la Vieille Ville.

***M. GIRAUD** rappelle qu'en 2010, 150 corbeilles ont été installées, ainsi que de nombreux distributeurs de sacs à déjections canines.*

Une étude est en cours par le service de l'Environnement afin d'équiper certaines rues.

Containers, travaux et dépôts sauvages

Place Forbin

Une administrée tient à signaler que le P.A.V. installé au-dessus du pré du Lavoir est en mauvais état. Les caches-containers sont délabrés. Les abords du site sont très souvent sales. Des dispositions devraient être prises.

M. BONHOMME précise que ces équipements ont été choisis car ils sont bas de manière à ne pas cacher la vue sur l'église notamment. Toutefois, une amélioration pourra être apportée au site dans la mesure du possible.

En général

Il est regretté l'état de certains containers. Ces équipements sont très souvent endommagés par les incivilités. Les commerçants et entreprises qui procèdent à des rénovations y déposent régulièrement n'importe quoi. Le bien public est abimé et les contrôles manquent.

Monsieur le Maire rappelle que la Police de l'Environnement relève de la responsabilité du Maire, en revanche la collecte et le traitement des ordures ménagères sont gérés par la Communauté de Communes.

Concernant les pouvoirs de police, un agent est spécialement affecté au sein du service de l'Environnement. Il patrouille toute la journée, constate, enquête, informe et verbalise si nécessaire.

Toutefois, il est regrettable de constater une recrudescence des incivilités. Des mesures doivent être prises afin de maîtriser la situation.

Certains chantiers ne semblent pas contrôlés.

M. GUIBOURG précise que des autorisations sont délivrées par les services municipaux et que ces dispositions sont affichées sur les chantiers. La Police Municipale intervient en cas de débordements.

Monsieur le Maire relève que les problèmes sont souvent rencontrés avec les « petits » chantiers.

M. GIRAUD rappelle la nécessité de prévenir les services municipaux si des situations particulières sont constatées.

Travaux sur le quai de la Pesquière

Des précisions sont demandées concernant les travaux actuellement en cours sur ce site.

Il s'agit du rabotage des quais qui sont glissants. De plus, l'éclairage est revu, des interventions sont également programmées sur les bites d'amarrage qui comportent des coulures, les échelles rouillées seront rénovées ou remplacées. Quant au quai en lui même, il fera l'objet de travaux car certains endroits se soulèvent.

Place aux Herbes

Nettoisement

Un résident du quartier relève le problème récurrent des horaires de nettoyage de cette place.

***M. GIRAUD** rappelle qu'à l'occasion du premier signalement de ce problème de nuisances sonores, il avait été proposé de positionner le camion, en alternance, rue du Cépoun Sanmartin, place aux Herbes et rue Victor Laugier. Ce dispositif permettant de « partager » les nuisances ».*

***M. BONHOMME** constate qu'il n'y a pas de solution idéale en la matière. Le nettoyage est fait à la fin de chaque marché (poissons et autres). Il est impératif d'attendre que les espaces soient libérés pour intervenir, d'où la plage horaire retenue (à partir de 14 heures).*

La mise en place du dispositif a seulement déplacé la gêne sonore sans la solutionner.

Circulation des deux-roues sous la poissonnerie

Le problème de la circulation des deux roues sous la poissonnerie, déjà signalé, est toujours effectif. Il est rappelé que cette circulation est interdite. La mise en place de mobilier urbain est proposée avant le constat d'un accident.

***Monsieur le Maire** a donné des instructions. Mais, souvent, se sont des commerçants du secteur qui sont en infraction. Si une certaine tolérance est observée durant la période hivernale, le problème est réel. La loi doit être appliquée.*

La proposition d'installer du mobilier urbain interdisant l'accès aux deux-roues ne peut être retenue car ce dispositif poserait un problème aux livraisons et aux personnes à mobilité réduite.

Caméra de surveillance

L'installation d'une caméra de surveillance dans le secteur a été sollicitée à plusieurs reprises.

M. GIRAUD rappelle qu'une nouvelle caméra sera prochainement installée rue de la Citadelle. Il n'est pas prévu d'équipement supplémentaire place aux Herbes pour le moment. Le site n'étant pas connu pour être particulièrement accidentogène.

Cheminement piétonnier plage de la Ponche

Des précisions sont demandées concernant le projet de continuer le cheminement piétonnier le long de la plage de la Ponche. La crainte de voir circuler les deux roues est formulée.

M. GIRAUD rappelle que le sentier du littoral est géré par les services maritimes de l'Etat. Ce projet nécessite donc l'autorisation de ces derniers.

M. HAUTEFEUILLE informe l'assemblée que les services maritimes de l'Etat ont été interrogés à ce sujet et que pour le moment, la réponse est négative.

En revanche, le long du mur, plage de la Ponche, le pluvial a été complètement déchaussé et abimé. Un peu de béton sera mis en place afin de le protéger et une marche sera créée jusqu'à l'angle du mur. Ces aménagements sont les seuls à être autorisés par les services de l'Etat à ce jour.

Illuminations

Les riverains souhaitent qu'à l'occasion des prochaines illuminations de fin d'année, la place aux Herbes ne soit pas oubliée et bénéficie d'une mise en lumière festive. Les commerçants pourraient peut être s'investir aux côtés de la Ville.

Mme SIRI précise qu'il avait été demandé de diminuer les éclairages dans le secteur mais pas de la sorte. Cette année, une amélioration sera apportée à la place.

Monsieur le Maire est tout à fait d'accord avec l'idée d'associer les commerçants du quartier dans le cadre d'un fonds de concours pour l'éclairage de la Ville. Il est vrai que la réduction a été drastique et il n'est pas sûr, à l'avenir, de continuer à dépenser autant d'argent pour les illuminations.

M. GIRAUD rappelle que les illuminations 2015 ont fait l'objet d'une diminution budgétaire de -15%.

Eclairage public du port

Une administrée tient à signaler le fait que pendant plusieurs semaines, l'éclairage public installé en façade du quai Jean Jaurès était défectueux. De ce fait, toute cette partie du quai se trouvait dans le noir.

M. LESCA informe l'assemblée que la réfection de cet éclairage doit être réalisée.

M. GUIBOURG tient à préciser que certains commerçants de ce quai ont délibérément retiré certains éclairages de façade qui les gênaient.

Monsieur le Maire reconnaît qu'il existe un véritable problème d'éclairage public dans le secteur. Le choix est difficile concernant les nouveaux équipements à mettre en place. Il y a beaucoup de contraintes d'urbanisme et budgétaires. L'orientation sera certainement faite vers un mobilier plus traditionnel, en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France. Les travaux devraient être effectués après les fêtes de fin d'année 2016.

Kiosque à journaux place de la Garonne

Des précisions sont demandées concernant ce point de distribution de la presse.

Monsieur le Maire informe les participants que la réouverture du kiosque est prévue pour le 1^{er} avril. De plus, la terrasse de l'ancienne « maison de la presse », quai Suffren, sera occupée par un dépôt de presse. La mise en place est prévue entre le 10 et le 15 avril. Un accord est intervenu entre la Ville, M. LANZARO et la Société MEDIAKIOSQUE.

Stationnement avenue Paul Signac

Une dizaine de véhicules pouvait stationner, sans aucune gêne, sur la partie la plus large de la route lorsque l'on vient de la route des Salins en direction du Byblos. Depuis quelques jours, des dispositifs anti-stationnement ont été installés. Des explications sont demandées à ce sujet.

Monsieur le Maire et M. LESCA précisent que les camions rencontraient des problèmes pour circuler et manœuvrer à cet endroit de la voie. Il s'agit, entre autres, des véhicules transportant les boues de la station d'épuration. Ces transports se font essentiellement de nuit et les gros semi-remorques empruntent cette voie, conformément à l'arrêté municipal.

Ralentisseurs quai d'Estienne d'Orves

Des précisions sont demandées concernant la création de ralentisseurs sur la jetée du phare rouge. La suggestion d'installation de mêmes équipements rues Allard et Seillon, pour des raisons de vitesse, n'a jamais été satisfaite. De plus, la signalisation routière, à l'entrée de la rue Allard ne semble pas conforme.

Monsieur le Maire rappelle que les ASVP (agents de surveillance de la voie publique) ne peuvent pas verbaliser les excès de vitesse, notamment dans les zones à « 30 km/h ». Il aurait souhaité pouvoir bénéficier de caméras verbalisatrices, notamment dans la zone urbaine.

Les ralentisseurs ont été mis en place sur la jetée à la demande d'un certain nombre d'administrés (Prud'homme et résidents du Port), uniquement pour des besoins de sécurité.

Dans des endroits encaissés comme la rue Allard, M. GIRAUD tient à attirer l'attention des riverains sur les nuisances sonores qui découleraient de la création de ralentisseurs. Certains équipements ont été retirés pour cette raison. Dans tous les cas, il n'est pas prévu de tels dispositifs sur cette voie.

Quant à la signalisation à l'entrée de cette voie, elle sera vérifiée et adaptée.

Nettoyage du Port

Le nettoyage du secteur du Port et de la jetée ne semble pas assuré de façon régulière. D'une façon générale, le mauvais entretien du plan d'eau est déploré. Les agents du port, en charge de ce nettoyage, seraient munis d'équipements mal adaptés.

Monsieur le Maire informe les participants qu'une opération de nettoyage du fond du port est prévue dans le courant du mois d'avril. Une remontée des dysfonctionnements sera faite auprès du Directeur du Port.

Fermeture des restaurants

Des précisions sont demandées concernant l'heure de fermeture accordée aux restaurants.

Monsieur le Maire précise que l'horaire figurant sur l'arrêté municipal est 3 heures du matin. L'horaire classique est 1 heure du matin mais de très nombreux professionnels ont demandé son report à 3 heures.

* * *

La séance est levée à 19 heures 30.

La Présidente suppléante,

Jeanine SERRA

